

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 1^{er} septembre 2022 à 19h30 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. .

Sont présents : Messieurs Steeve Raby, Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, et Éric Talbot ainsi que madame Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

Est absente : Madame Madeleine Vermette.

2022-09-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu d'ouvrir la séance spéciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-02 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Éric Talbot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Demande d'aide financière dans le cadre du FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour le projet de garderie
- 4 : Commande d'affiche pour l'entrée est de la Municipalité
5. Engagement d'une adjointe temporaire à la direction
- 6 : Période de questions
- 7 : Levée de la séance

2022-09-03 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR-VOLET 4 (SOUTIEN À LA VITALISATION) POUR LE PROJET DE GARDERIE

Considérant que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a élaboré un projet pilote de service de garde en communauté à Sainte-Euphémie;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR – Volet 4 (Soutien à la vitalisation);

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux et résolu :

-Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR – Volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

-Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentante, madame Claudette Aubé, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR – Volet 4 (Soutien à la vitalisation).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-04 : COMMANDE D'AFFICHE POUR L'ENTRÉE EST DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le Projet d'embellissement et d'amélioration de la sécurité de Sainte-Euphémie – Enseignes et Panneaux;

Considérant que la commande de poteaux et de panneaux effectuée à L'Enseignerie s'avère complète;

Considérant qu'il est requis de verser 50% du coût de la commande avant que le fournisseur débute la production des panneaux;

Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'autoriser le versement de 50% du coût de cette commande soit 50% de 15 220 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-05 : ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE TEMPORAIRE À LA DIRECTION

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'autoriser l'engagement de madame Doris Godbout au poste d'adjointe temporaire à la direction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 : Période de questions

Aucune question.

2022-09-06 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance à 19h37

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 1^{er} septembre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022.